

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1877**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le projet Vers la pérennité du Masar, pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1877**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le projet Vers la pérennité du Masar, pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La coopération entre les Villes de Jéricho, de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la rencontre des Maires pour la paix en décembre 2004, à Lyon. Pour la période 2014-2016, une convention de coopération formalisait les engagements opérationnels entre la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon : coopérations entre services urbains, développement économique et touristique.

Le projet Sentier d'Abraham, soutenu par plusieurs collectivités françaises, a été l'un des projets emblématiques de cette coopération.

En effet, la Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Pour autant, ce tourisme n'a qu'un faible impact économique sur ces territoires car la structuration touristique y est encore embryonnaire. Forts de ce constat et de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, Cisjordanie) et, depuis 2013, l'association palestinienne "Masar Ibrahim al Khalil" (MIAK) est accompagnée par l'AFRAT, centre de formation aux métiers du tourisme, pour mettre en œuvre ce projet en Cisjordanie.

Le projet Masar Ibrahim a été structuré en 3 phases successives :

- la 1ère phase (2013-2016), cofinancée par l'Agence française de développement (AFD) et par des collectivités françaises, dont la Métropole, a consisté en la structuration de 10 étapes pilotes d'Auja à Hébron et permis d'ancrer les prémices d'un tourisme rural en Palestine,

- la 2ème phase (2017-2019) a étendu le sentier à quelques étapes supplémentaires et a renforcé les compétences des acteurs locaux, notamment l'association MIAK, pour initier un modèle de développement pérenne,

- l'actuelle 3ème phase (2020-2022) vise la définition d'un modèle de gouvernance pour ce territoire piloté par l'association locale MIAK, partagé avec les acteurs locaux réunis et reconnus par l'Autorité palestinienne. Le Masar (sentier) devenant un outil unique et innovant de développement local et de cohésion sociale à l'échelle de la Cisjordanie.

## II - Objectifs de la Métropole

La Métropole développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement, qui s'appuie sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs métropolitains de solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques.

Le projet accompagné par l'AFRAT est une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans ce cadre viennent alimenter la connaissance des besoins de la Ville de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole en direction de sa ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de relancer la plateforme de coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes, qui permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'AFD et du ministère des Affaires étrangères.

## III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0673 du 5 juillet 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, pour l'année 2021.

Celle-ci a permis de soutenir les activités durant la seconde année de cette 3ème et dernière phase du projet.

Trois objectifs ont été fixés pour ce programme triennal :

- le 1er concerne la pérennité de la gestion du sentier comme vecteur de gouvernance locale et de cohésion sociale,
- le second, découlant du premier, vise la pérennité de la structure palestinienne porteuse du sentier (association MIAK, devenue *Palestinian Heritage Trail* (PHT)),
- enfin, le dernier objectif concerne la pérennité du produit touristique, vecteur de développement économique pour la Palestine.

L'année 2021 a été marquée par des crises successives, sanitaire d'une part, impliquant une restriction des déplacements à l'international et notamment de la France vers la Palestine ; politique d'autre part, avec une forte montée des tensions opposant israéliens et palestiniens à Jérusalem-Est, puis entre le Hamas de la Bande de Gaza et l'armée israélienne au printemps 2021.

Malgré ce contexte toujours difficile, les objectifs ont pu être poursuivis à travers la mise en œuvre des activités prévues, parfois sous un format différent, adapté à la situation.

Ainsi, concernant la pérennité de l'organisation locale et du sentier, le changement de nom a été officiellement acté en début d'année 2021, entraînant un important travail de communication et de sensibilisation, toujours en cours. MIAK devient alors le PHT et le Sentier d'Abraham prend le nom de Grande Traversée de la Palestine.

De nombreuses réunions d'information et de suivi sur les 11 comités de tourisme ont pu être programmées à travers le territoire. Concernant le renforcement des capacités des autorités locales, la formation sur la thématique du balisage s'est poursuivie, réunissant 25 représentants d'autorités locales. Des formations dédiées aux communautés locales ont été menées, parmi lesquelles une formation des jeunes ambassadeurs/guides locaux ainsi qu'une formation en marketing numérique et en anglais. Enfin, une formation sur les gestes sanitaires a été menée auprès de 59 hébergeurs.

Les objectifs visant à assurer la pérennité de l'association PHT ont également été atteints, à travers notamment l'accueil de l'équipe PHT en France. Lors des dernières missions, des échanges d'expériences avec différents acteurs du tourisme ont été organisés pendant 5 jours à Paris et en région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, des rencontres avec l'AFD et d'autres partenaires du Moyen-Orient ont permis d'échanger sur les perspectives à l'issue du programme Grande Traversée de la Palestine.

Enfin, plusieurs outils et équipements ont été créés et développés pour garantir la pérennité du produit touristique qu'est la Grande Traversée de la Palestine, tels que des supports de communication ou des équipements. Une découverte virtuelle du sentier est ainsi disponible en ligne et un centre d'interprétation a été créé à Bani Naim (Gouvernorat d'Hebron). Des extensions du sentier sont également en cours de réalisation.

#### IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

2022 est la dernière année du programme triennal et la clôture finale de ce projet initié et soutenu depuis 2013.

Le programme d'actions comprend les actions relatives aux 3 objectifs globaux de la période 2020-2022, auxquelles s'ajoute le bilan global des 9 années du projet (2013-2022).

Les actions conduites en 2022 sont les suivantes :

Concernant la pérennité de la gestion du Masar, il s'agit en 2022 de finaliser administrativement et juridiquement la création des comités de tourisme et de les accompagner dans leurs 1ères actions opérationnelles, notamment l'entretien du sentier de randonnée, l'organisation de marches collectives avec les jeunes et les familles, la mobilisation des représentants des collectivités le long du sentier, l'accompagnement des coopératives de femmes.

Concernant la pérennité du porteur de projet palestinien, il s'agira de soutenir PHT dans son rôle d'animateur du territoire et de représentant de l'itinérance en Palestine. L'AFRAT continue d'accompagner PHT dans l'organisation de ses procédures administratives et financières. Une étude de faisabilité d'un centre de formation PHT sera réalisée. Une enquête sera réalisée auprès des randonneurs et voyageurs pour envisager le démarrage de la saison touristique après la pandémie de 2020 et les conflits armés de 2021.

Enfin, pour renforcer le Masar en tant que produit touristique et vecteur de développement économique, il s'agira, tout d'abord, de favoriser le développement de l'itinéraire et des produits touristiques en terminant les nouvelles étapes et hébergements en cours (Ramallah et 3 centres d'hébergements). Six nouvelles coopératives de femmes sont équipées pour leur permettre de commercialiser des produits finis à destination des touristes. Douze fonds d'appui aux initiatives locales seront créés pour permettre le développement de nouvelles activités sur le sentier. Sur cet objectif, il s'agira, également, de renforcer la promotion du Masar *via* la définition d'une stratégie sur la commercialisation et le développement de la marque du sentier, la création d'une application mobile hors-ligne.

Concernant le bilan de l'entièreté du programme (2013-2022), un rapport de capitalisation du programme sur 9 ans (3 phases) sera rédigé et communiqué auprès des principaux partenaires, bailleurs, acteurs du programme.

Un événement de clôture sera organisé pour échanger sur les perspectives de la coopération.

Le projet a un budget global de 1 200 000 € pour 3 ans (2020-2022) et fait l'objet d'un financement de l'AFD, à hauteur de 600 000 € pour ces 3 années.

Le budget en dépenses pour l'année 2022 est de 675 964 € dont 307 299 € de financement de l'AFD.

La participation sollicitée auprès de la Métropole par l'AFRAT, pour l'année 2022, est de 8 000 €.

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	42 327	Agence française de développement	307 299
autres services extérieurs, déplacements, missions, communication, prestataire extérieur	426 399	Métropole	8 000
charges de personnel	139 643	Département de l'Isère	20 000
gestion courante	67 595	Région Sud	22 119
		Ville de Besançon	2 000
		Ville de Grenoble	5 000
		Ville de Bordeaux	5 000

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
		MIAK <i>via</i> banque Mondiale	297 722
		AFRAT	4 624
		Tétraktis	4 200
<b>Total charges prévisionnelles</b>	<b>675 964</b>	<b>Total produits prévisionnels</b>	<b>675 964</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, dans le cadre du projet Vers la pérennité du Masar, pour l'année 2022.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération et de la réception, par la Métropole, d'un appel de fonds ainsi que du bilan qualitatif et financier du projet réalisé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vers la pérennité du Masar pour l'année 2022.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 8 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294679-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---